

## Dialogue social dans les postes : éléments de bilan pour l'année 2012

**216 postes au total étaient concernés par le dispositif de dialogue social en 2012<sup>1</sup>**, dont 48 qui n'ont pas organisé d'élections puisqu'étant en deçà du seuil de 12 agents prévu par l'accord-cadre<sup>2</sup>. Il convient de noter que plusieurs pays ont fait le choix d'une centralisation de leur dialogue social, le Maroc, le Cameroun, les Emirats Arabes Unis, le Royaume-Uni. Cependant, pour le cas du Maroc, chaque chef de poste consulaire peut cependant localement réunir une assemblée générale de concertation.

Avant 2008, le total annuel plafonnait à une centaine de réunions ; en 2009, première année d'application de l'accord-cadre, 355 réunions ont été recensées, 409 en 2010, 364 en 2011 et **285 en 2012** (chiffres au 31 décembre 2012).

Depuis 2009, **seuls deux postes n'ont pas mis en place leurs instances de dialogue social (contre seize en 2011)**. Il s'agit de la Jamaïque et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En **2012**, **71 postes** n'ont tenu aucune réunion, sur un total de 216, soit **32,9%** des postes (en 2011, ils étaient 37) :

- Effectifs <12 : **21 postes sur 48** n'ont pas tenu de réunion, soit **43,75%** (10 sur 47, soit 21,28% en 2011)
- Effectifs >12 : **50 postes sur 168** n'ont pas tenu de réunion, soit **29,76%** (27 sur 168, soit 16% en 2011).

### Eléments statistiques

#### Nombre total de réunions en 2011 et 2012

	CCL	CCP	CCL+CCP	AGC	Total
<b>2012</b>	96	76	44	69	<b>285</b>
<b>2011</b>	159	91	35	79	<b>364</b>

<sup>1</sup> L'année 2012 a vu la création d'une nouvelle CCL à Djouba, au Soudan du Sud. Par ailleurs, les postes à gestion simplifiée et les chancelleries détachées ne réunissent pas les instances prévues par l'accord-cadre.

<sup>2</sup> Quand l'effectif des agents titulaires et contractuels est inférieur à 12, l'accord-cadre prévoit une CCP composée de tous les agents. Il en est de même pour la CCL quand l'effectif des agents de recrutement local est inférieur à 12.

**Réunions tenues en 2012 classées par type de réunion et importance de l'effectif**

	<b>CCL</b>	<b>CCP</b>	<b>Réunion conjointe</b>	<b>AGC</b>	<b>Total</b>	<b>Moyenne 2012</b>	<b>Moyenne 2011</b>
<b>Ensemble des postes (216)</b>	96	76	44	69	285	1,32	1,69
<b>Effectifs &gt;12 (168 postes)</b>	86	69	40	53	248	1,48	1,84
<b>Effectifs &lt;12 (48 postes)</b>	10	7	4	16	37	0,77	1,15

**Liste des 4 postes ayant tenu leurs premières réunions en 2012**

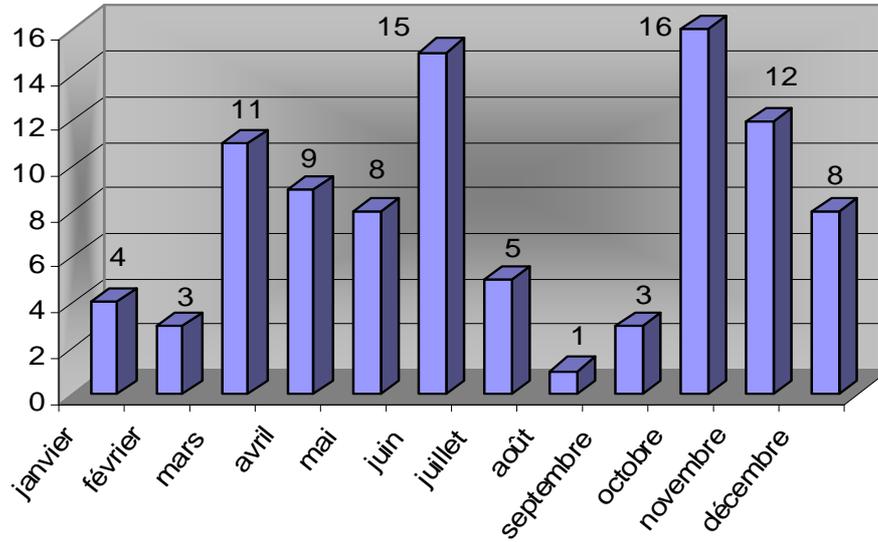
<b>Pays</b>	<b>Poste</b>
<b>Congo</b>	<i>Pointe-Noire</i>
<b>Monténégro</b>	<i>Podgorica</i>
<b>Soudan du Sud</b>	<i>Djouba</i>
<b>Turkménistan</b>	<i>Achgabat</i>

**Liste des 2 postes n'ayant tenu aucune réunion depuis 2009**

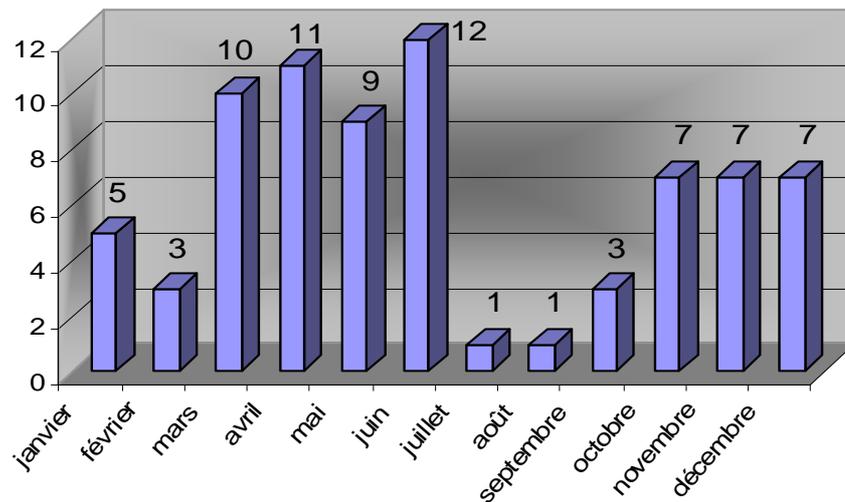
<b>Pays</b>	<b>Poste</b>
<b>Jamaïque</b>	<i>Kingston</i>
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	<i>Port-Moresby</i>

**Répartition dans le temps de l'organisation des CCL, CCP, réunions conjointes et AGC (au 31 décembre 2012)**

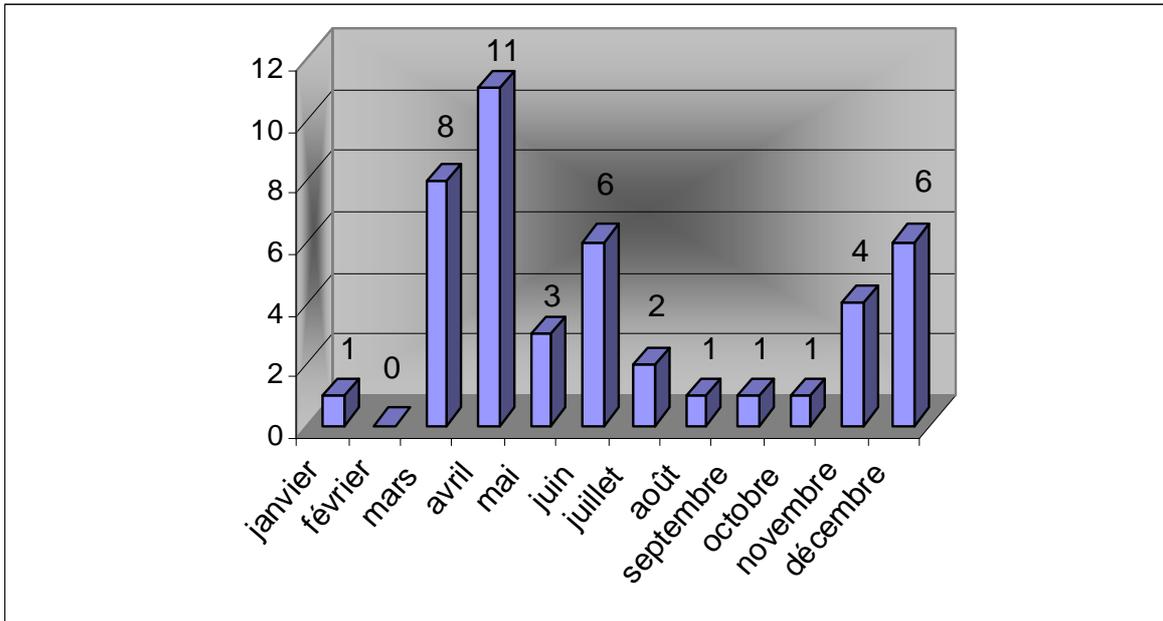
**Nombre de CCL par mois en 2012**



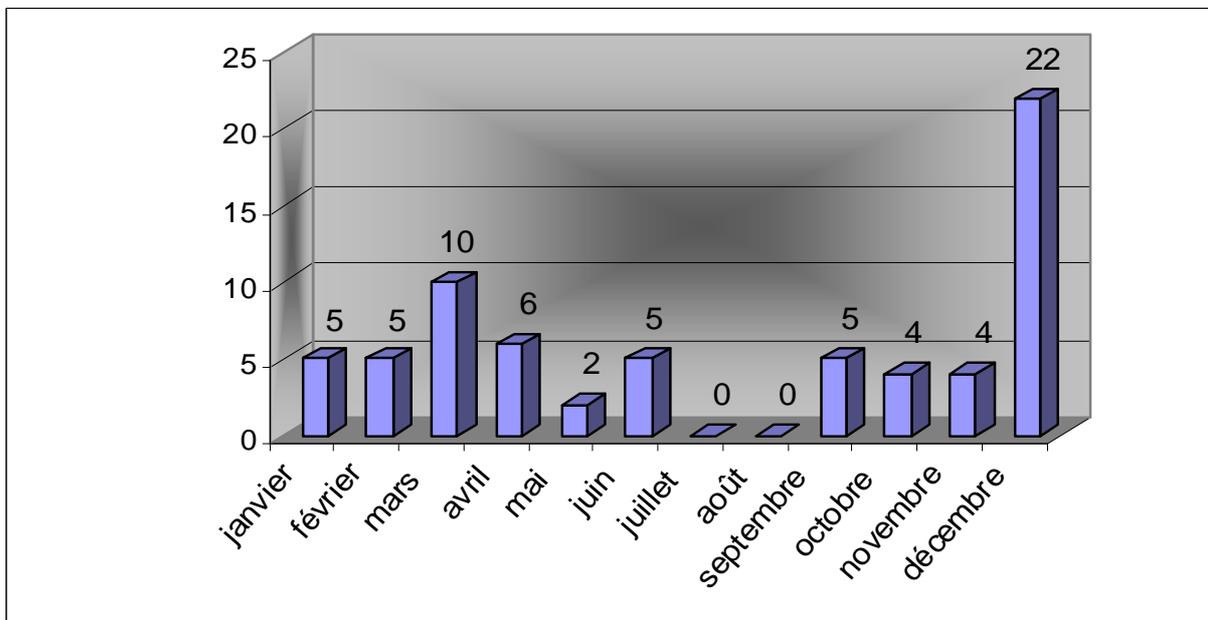
**Nombre de CCP par mois en 2012**



**Nombre de réunions conjointes CCP+CCL par mois en 2012**



**Nombre d'AGC par mois en 2012**



<b>Observations</b>
---------------------

**1. Nombre de réunions**

- En 2012, 71 postes n'ont réuni aucune commission. Contrairement aux années précédentes, il ne s'agit plus uniquement de petits postes où compte tenu des effectifs, aucun représentant du personnel n'est élu. Certains postes de taille plus importante étaient également concernés, Pékin, New Delhi, les Emirats Arabes Unis par exemple.

Cette baisse du nombre de réunions concerne essentiellement les CCP et CCL même si la baisse est plus sensible pour la CCL.

- S'agissant des postes à effectifs restreints, il est régulièrement rappelé aux chefs de postes qu'ils doivent réunir en CCP l'ensemble du personnel titulaire et contractuel et en CCL l'ensemble des agents de recrutement local, comme l'accord-cadre le prévoit.

**2. Réunions des CCL**

Le nombre de réunions des CCL a été moins élevé qu'en 2011 (**96 en 2012 contre 159 en 2011**). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que le passage au nouveau cadre salarial a été discuté au sein des CCL et a nécessité un nombre plus important de réunions les années précédentes. Cependant, le départ de représentants élus (démission, départ en retraite) non remplacés est un nouveau facteur à prendre en considération. Les procédures sont régulièrement rappelées aux postes nous interrogeant et aux chefs de poste lors de leurs entretiens avec le DRH ou lors des lissions de l'Inspection générale.

**3. Réunions des CCP**

Le nombre de réunions des CCP a également diminué en 2012 (**76 réunions contre 91 en 2011**). Ceci peut s'expliquer par nombre de plus en plus important CCP incomplètes suite aux départs des représentants titulaires depuis les élections de 2009.

En septembre 2012, 243 sièges de représentants titulaires élus étaient vacants mais seules 43 désignations par les organisations syndicales ont jusqu'à présent pu être communiquées aux postes (**17,69% de remplacement contre 21,43% en 2011**). Sur les 124 CCP élues, 88 sont toujours incomplètes, soit 71%.

**4. Le nombre de réunions conjointes CCL+CCP ainsi que celui des assemblées générales de concertation** est à peu près constant par rapport à 2011 (**44 réunions conjointes en 2012 contre 35 en 2011, 69 AGC en 2012 contre 79 en 2011**). Pour les postes sans représentants élus, ce format de réunions est privilégié par les chefs de poste qui préfèrent réunir l'ensemble du personnel et il est ainsi préféré aux CCP et CCL.

## Ordre du jour des réunions

### 1. CCL

L'examen des procès-verbaux fait apparaître que le premier sujet abordé (dans plus de la moitié des réunions) reste la question des contrats et de la **rémunération, les demandes de reclassement et le nouveau cadre salarial**. Le temps de travail et la gestion des heures supplémentaires, en particulier pour les chauffeurs, ont également été examinés dans 40% des CCL. La protection sociale et le **coût-vie** ont, en 2012, été abordés dans 30% des réunions.

**Les projets de règlement intérieur** arrivent aussi en tête des préoccupations des ADL. Les actions de **formation et l'évaluation annuelle** tiennent une place non négligeable dans les débats (discutées dans une quinzaine de réunions).

De plus en plus, le dialogue social au sein du poste est abordé ainsi que les questions relatives aux Instituts français, en particulier sous l'angle de la gestion du personnel et des contrats.

**L'examen des dossiers individuels**, prérogative exclusive des CCL, n'est que trop peu évoqué en CCL, seules 10% d'entre-elles l'inscrivent à leur ordre du jour.

### 2. CCP

La question des indemnités de résidence et celle des horaires de travail, congés et ARTT arrivent en tête des sujets inscrits à l'ordre du jour des CCP. Pour l'année 2012, le quart des CCP a examiné les modalités de récupération suite à l'organisation des scrutins présidentiel et législatif du printemps. La CCP reste par ailleurs l'instance privilégiée pour discuter des **conditions de vie locales** (sécurité, loyers, frais de scolarité, situation et emploi des conjoints) et des questions d'organisation du travail et de communication au sein du poste.

### 3. L'assemblée générale de concertation

Les réformes en cours au sein du Département, les grandes orientations de politique extérieure, les relations bilatérales avec le pays de résidence, le budget et les questions immobilières (travaux et déménagement) restent toujours les principaux points abordés dans les AGC.

**4. Les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail** ont été abordées dans environ 30% des **réunions conjointes de la CCP et de la CCL en 2012**. Cependant, elles ont été également inscrites à l'ordre du jour de 26 CCP, de 15 CCL et de 17 AGC. Les chefs de poste sont régulièrement sensibilisés sur ce point afin que cette problématique soit systématiquement inscrite à l'ordre du jour de la réunion conjointe.

Des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail sont constitués dans 11 villes : Abidjan, Berlin, Bruxelles, Dakar, Mexico, Moscou, New Delhi, Ottawa, Tananarive, Tokyo et Washington.

Il est rappelé aux chefs de poste leur responsabilité en matière de dialogue social, que ce soit lors de leurs entretiens avec le DRH ou avant leur prise de fonctions. Les missions de l'Inspection générale sont également l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité de réunir régulièrement les différentes instances de dialogue social prévues par l'accord-cadre. L'évaluation à 360° des chefs de poste diplomatiques et consulaires prend en compte leur volonté et leur capacité à animer le dialogue social dans leur poste. Cette mobilisation des chefs de poste se traduit par leur présence dans pratiquement dans toutes les réunions.